

LA MALLE
SANGLANTE
DE MILLERY

PAR E. LOCARD

3^e édition

nrf

GALLIMARD



A mon cher ami le docteur JEAN LACASSAGNE.

*En souvenir de mon maître vénéré
le professeur A. LACASSAGNE.*

PRÉFACE

Le plus étrange des romans, c'est la vie. Les littérateurs, — ou les feuilletonistes —, se donnent bien de la peine pour agencer des péripéties propres à plonger le lecteur dans la surprise. Ces imaginations semblent courtes au regard des drames véritables. Il se passe chaque jour, et souvent dans une ombre intégrale, des faits plus compliqués que les pires folies des vaudevillistes, et plus atroces que les drames eschyliens. Beaucoup de ces histoires se déroulent tout entières dans la profondeur, hors du jour, sans nulle révélation. Un procureur de la République, un juge d'instruction savent d'étranges choses; plus encore un chef de la Sûreté. Un laboratoire de criminalistique est un lieu privilégié pour connaître des scénarios dont un nombre infime deviendra le Grand Guignol des assises. Les confidences des fous alternent avec les plaintes des malheureux, les inquiétudes des malades avec les aveux des coupables. Surtout retentit à chaque heure le gémissement des demi-fous, si abondants qu'on hésite à croire

qu'ils ne sont pas le tout de l'humanité, ou presque, chacun étant un demi-fou par quelque endroit.

Si donc la vie quotidienne recèle plus d'étrange et plus de pittoresque que l'imaginaire, à quoi bon fabuler, quand il suffit d'observer et de décrire. C'est ce que j'ai voulu faire très simplement dans ce livre. J'ai choisi pour sujet une aventure picaresque, un imbroglio étonnamment compliqué, dont les personnages sont aussi peu raisonnables que ceux du plus bas feuilleton, et d'un illogisme à la Rocambolesque. Leur roman est fort peu « composé » et ferait mal juger celui qui l'eût écrit en le tirant de sa cervelle. Et les soutiens de l'ordre n'y jouent pas un rôle beaucoup plus cohérent. Nous les verrons marcher à l'aventure, avec une ténacité d'autant plus méritoire qu'ils auront constamment préféré les pistes qui ne valent rien.

Mais, je ne tente pas de le dissimuler une seconde, ce qui m'a séduit dans ce drame mal agencé, où « la scène à faire » est toujours remise et toujours ratée, dans cette tragédie où Sarcey n'eût pas découvert les signes de la « pièce bien faite », où tout est conduit, non par la noble Anagkê, mais par l'agitation de pantins détraqués, c'est le rôle joué par un homme de laboratoire, qui, — à l'heure où, toutes pistes brouillées de la façon la plus follement romanesque, l'enquête n'avait plus

une chance d'aboutir —, remit policiers et juges dans le droit chemin. Non pas par quelque scintillante prouesse à la Sherlock, mais par la moins esthétique des opérations : en refaisant, dans les conditions les plus fâcheuses, l'autopsie, une première fois manquée, d'une charogne pourrie. Et surtout, en osant affirmer, contre toute vraisemblance apparente et contre les plus raisonnables témoignages, ce qui était la vérité. Cet homme était mon maître. C'est à sa mémoire chère et vénérée que je dédie ce très modeste ouvrage.

Un tel patronage m'eût interdit de romancer cette histoire, si j'en avais eu le goût. On ne trouvera ici qu'une « observation », un récit tout uni et simple de faits où la réalité ressemble presque sans cesse à un rêve mal lié. Mais c'est ainsi. Je prendrai les événements dans l'ordre, depuis la découverte, dans la banlieue de Lyon, de la fameuse malle sanglante, jusqu'à la mort du criminel. Car la vie est, pour le coupable comme pour l'innocent, le seul roman qui finisse toujours mal.

CHAPITRE PREMIER

LE CADAVRE ET LA MALLE

Les paysages suburbains de Lyon sont les plus beaux du monde. Un fleuve rapide, une rivière molle, des collines dont les unes dominent les cours d'eau en balmes abruptes, tandis que les autres offrent des pentes en gradins, un ciel que seule une absurde légende déclare constamment brumeux, composent et varient les plus nobles dessins. Le Mont d'Or, les méandres de la Saône, les monts du Lyonnais, les étangs des Dombes, le plateau de la Croix-Rousse d'où l'on découvre le panorama entier des Alpes, du Mont Blanc jusqu'à l'Oisans, la vallée de l'Yzeron, les bords du Rhône, où trouver plus de charme avec tant de nuances ?

Au sud de la ville, après le confluent du Rhône et de la Saône, le fleuve longe des collines peu élevées : La Mulatière, Oullins, Saint-Genis-Laval, Irigny, la Tour de Millery s'y étagent. La route de Givors et le chemin

de fer de Saint-Etienne suivent le fleuve. Le pays est semé de bosquets où dominant les saules, du moins au voisinage du fleuve. C'est dans un de ces boqueteaux que, le 13 août 1889, un passant fit une macabre découverte.

Le cantonnier Denis Coffy se promenait sur la route départementale. C'était un dimanche. Il s'arrêta dans l'ombre fournie par un groupe d'acacias plantés entre la route et le chemin de fer. Et il aperçut, sous les arbres, un paquet volumineux. Il s'en fut demander main forte à un voisin, nommé Philippe. Le petit bois était en pente très raide. On tenta de harponner le paquet avec un crochet de fer et avec une fourche. Le résultat fut de le précipiter sur les rails. Les deux hommes descendirent et poussèrent le colis hors du ballast. C'était un sac de toile grossière doublé d'une toile cirée qui apparaissait par endroits, à travers les trous faits par le harpon. Cette double enveloppe était accolée à une forme humaine. Et d'ailleurs l'odeur et les suintements ne pouvaient laisser aucun doute. On ouvrit le sac : une tête hideuse apparut, noire et gonflée, avec les yeux ouverts, une petite moustache qui semblait noire. Le crâne était enfoncé du côté droit : on voyait la cervelle en bouillie.

Coffy s'en fut chez les gendarmes qui avertirent le parquet.

*
**

Il n'y eut vraiment aucun retard pour les constatations techniques. Le 13 août même, M. Bastid, juge d'instruction, requérait le docteur Paul Bernard, « médecin aux rapports » comme on disait encore à cette époque ; et, à dix heures du soir, le juge, accompagné de M. Bérard, substitut, et de l'expert, se rendait à la Tour de Millery. On trouva le corps, comme il a été dit, à 150 mètres de la gare « sur le bord d'un petit chemin qui, longeant la voie ferrée et le Rhône, remonte vers la route départementale et, à la limite d'un petit bois qui s'étend en pente rapide depuis la route numéro 17 *bis* jusqu'au sentier ». Le sac reposait sur de la paille ; le cadavre saillait hors de l'étoffe, montrant la partie postérieure de la tête et une partie du dos. La putréfaction, très avancée, exhalait une odeur immonde.

Quel que fût le zèle certain des enquêteurs, il ne fallait pas songer à une nécropsie sur place, et, si l'on ose dire, aux flambeaux. Le corps fut donc transporté, séance tenante, à la Faculté de médecine. C'est là que, le lendemain, 14 août, à 8 heures du matin, l'examen fut pratiqué.

Le docteur Paul Bernard avait été désigné parce que le professeur de médecine légale, M. Lacassagne, était à ce moment absent de Lyon. Un usage constant réserve le monopole de fait des recherches criminelles à un très petit nombre de techniciens, même dans les grands centres, même à Paris. C'est fort bien fait. Car la médecine légale, comme tous les arts, suppose une expérience qu'aucune étude théorique, et non pas même les recherches expérimentales, ne saurait suppléer. Et rien n'est plus redoutable que les affirmations d'experts occasionnels, si excellents thérapeutes et si sages cliniciens soient-ils d'autre part. Mais le docteur Paul Bernard n'était pas un médecin légiste improvisé. Il avait été préparateur dans ce même laboratoire où il opérait aujourd'hui, remplaçant le maître. Une médaille d'or des épidémies, obtenue pendant le choléra de 1884, témoignait de sa valeur morale. Sa thèse, passée en 1886, et qui a paru dans la Bibliothèque de criminologie, était consacrée aux attentats à la pudeur sur les petites filles. Inspirée par M. Lacassagne, elle est encore utilement consultée. C'était donc un praticien spécialisé qui s'attaquait à une redoutable et pénible besogne.

Première constatation, très importante et qui va susciter, — un an et demi après —, un débat dont l'obscurité profitera fort à une accusée : « la tête du cadavre occupe le fond

du sac ». On l'a donc enfoncé la tête en avant. Notons-le tout de suite : le cantonnier Coffy qui a découvert le sac, et qui l'a ouvert, affirmera exactement le contraire. Et voilà une première et très grave discordance dans une enquête qui va en présenter bien d'autres.

Le sac ôté, on voit que le cadavre est lui-même ligoté d'une façon assez complexe. « Le corps est replié sur lui-même, les cuisses sont fléchies sur l'abdomen, les jambes pliées sur les cuisses, les pieds relevés sur le devant des jambes et les bras pendants le long du corps. Tout le corps a été ligoté et les tours de corde sont si nombreux, si enchevêtrés, qu'il est impossible de pouvoir les suivre dans leur parcours.

« D'une façon générale, les deux pieds ont été liés ensemble, puis la corde passe sous le bassin et enroule d'un même tour les cuisses, les jambes et les avant-bras. De là elle redescend, passe sous la face plantaire du pied et forme une sorte d'étrier.

« Cet étrier est obtenu au moyen d'un nœud coulant que retient un nœud ordinaire.

« La corde remonte ensuite sur la face antérieure de l'abdomen et du thorax, s'enroule autour du cou, redescend, passe sous le creux poplité pour se fixer en bas et du côté gauche.

« Les deux parties du corps sont liées systématiquement. Nous pensons que c'est avec une seule corde que le corps a été ligoté. La

corde a un diamètre de 4 millimètres et mesure comme longueur 7 m. 50. Elle ne paraît pas neuve.

« Quant aux nœuds, ce sont des nœuds vulgaires, de ceux qu'on appelle nœuds droits ou plats, analogues à ceux que nous avons trouvés sur la ficelle qui serrait la toile cirée autour du cou. »

Ensuite, l'expert tente d'établir un signalement de la victime. On imagine la difficulté d'une telle entreprise, s'agissant d'un tel putrilage. Voici ce qui apparaît :

« Les articulations étant en partie détachées, il est difficile de mesurer exactement la taille de cet individu, il a environ 1 m. 75. Son poids est approximativement de 75 kilogrammes et la largeur de ses épaules de 40 centimètres.

« Il paraît âgé de trente-cinq à quarante-cinq ans.

« La tête est dolichocéphale, ou allongée ; elle mesure, dans son diamètre bipariétal ou transversal 16 centimètres, et 24 dans son diamètre sus-occipito-mentonnier ou antéro-postérieur. Les cheveux sont noirs, bien fournis ; d'une longueur de 10 à 12 centimètres au vertex et irrégulièrement coupés, surtout en arrière. Calvitie frontale et pariétale.

« La figure est oblongue, le front large et légèrement bombé. Cet individu porte la barbe en collier. Elle est peu longue et clair-

semée. Sa couleur est châtain clair. Les moustaches paraissent à peine. La bouche est moyenne. Les dents, en bon état, sont au complet ; seule la première molaire droite fait défaut. Les incisives et les canines de la mâchoire inférieure sont noires. Le menton est légèrement arrondi. Rien de particulier aux oreilles : la gauche est en partie détachée.

« Le cou ne présente rien de particulier, si ce n'est la trace des sillons laissés par les cordes qui fixaient la toile cirée autour du cou. Rien à la poitrine et à l'abdomen. On ne constate aucun signe particulier sur les avant-bras. Les poignets sont fins, les mains petites, les doigts longs et maigres. Les articulations des phalanges sont très saillantes. Les ongles ont été détruits, mais la gouttière unguéale indique qu'ils étaient longs. Les pieds se détachent en partie. »

Il résulte de ces constatations que l'homme assassiné mesurait 1 m. 75, pesait 75 kilos, était âgé de trente-cinq à quarante-cinq ans, *avait les cheveux noirs* avec une barbe châtain clair et qu'il lui manquait une molaire droite. Nous verrons bientôt de quel poids ont été ces affirmations.

L'examen des organes, — on imagine s'il était facile —, ne fit découvrir qu'un point important : il y avait une double fracture du

larynx, sectionnant les deux cornes supérieures du cartilage thyroïde.

Suit une discussion des faits que je rapporte intégralement :

« Quelle a été la cause de la mort ?

« Il est difficile d'être très précis à cet égard et nous en sommes réduits aux hypothèses.

« Nous devons immédiatement éloigner l'idée d'une mort naturelle. La mise du corps dans un sac, le ligotage si soigneux du cadavre, l'enveloppement si complet de la tête par une toile cirée et les lésions même constatées à l'autopsie nous prouvent que nous sommes en présence d'un individu assassiné.

« Mais quel genre d'assassinat ?

« Voici la supposition la plus vraisemblable et celle qui est le plus en rapport avec nos constatations.

« La victime a été étranglée. Nous n'avons pas, il est vrai, constaté sur le cou des traces de violences telles qu'égratignures, ecchymoses ou infiltrations sanguines. Mais, étant donné la date à laquelle remonte la mort et l'état de décomposition du cadavre, ces constatations étaient matériellement impossibles. En revanche, nous avons noté les lésions qui résistent à la putréfaction, c'est-à-dire les lésions osseuses.

« Comme nous l'avons indiqué précédemment, il existait une fracture des deux cornes

supérieures du cartilage thyroïde. En l'absence d'infiltration sanguine, on pourrait nous objecter que ces fractures ont été faites *post mortem*, par exemple par les liens qui fixaient la toile cirée au cou de la victime. Mais il est plus rationnel d'admettre, en se basant sur la symétrie même de siège de ces fractures, que ces lésions ont été produites par une main comprimant fortement la région antérieure du cou.

« A quel moment le cadavre a-t-il été ligoté ?

« Le crime commis, les assassins, — car il est peu admissible qu'un seul individu ait pu commettre le crime —, ont ligoté le cadavre. Cette opération a pu suivre immédiatement la mort ou être faite deux ou trois jours après. Il fallait, en effet, que la rigidité cadavérique, ou n'ait point encore apparue, ou qu'elle ait cessé. En effet, pour pratiquer un pareil ligotage, les membres devaient nécessairement être souples et très maniables. Il est même probable que cette souplesse n'a pu être aussi complète que deux jours environ après la mort, et que c'est à ce moment que le ficelage a eu lieu.

« Quel était le but de la toile cirée enveloppant la tête ?

« En admettant toujours l'idée d'une strangulation, une abondante écume sanglante a dû s'échapper de la bouche et des narines et

il est possible d'admettre que la toile cirée avait pour but de s'opposer à ce que cette sanie n'infiltrât le sac et ne s'écoulât sur le sol pendant le transport du cadavre. Cette précaution permet de supposer que le cadavre a dû être transporté sur un assez long parcours.

« Le cadavre, lorsqu'il a été placé dans le sac, était-il à l'état frais ou déjà en pleine putréfaction ?

« Etant donné l'imbibition des parois du sac par les liquides putrilagineux, on est porté à admettre que c'est dans le sac que le cadavre s'est putréfié.

« Combien d'heures après le dernier repas la mort est-elle survenue ?

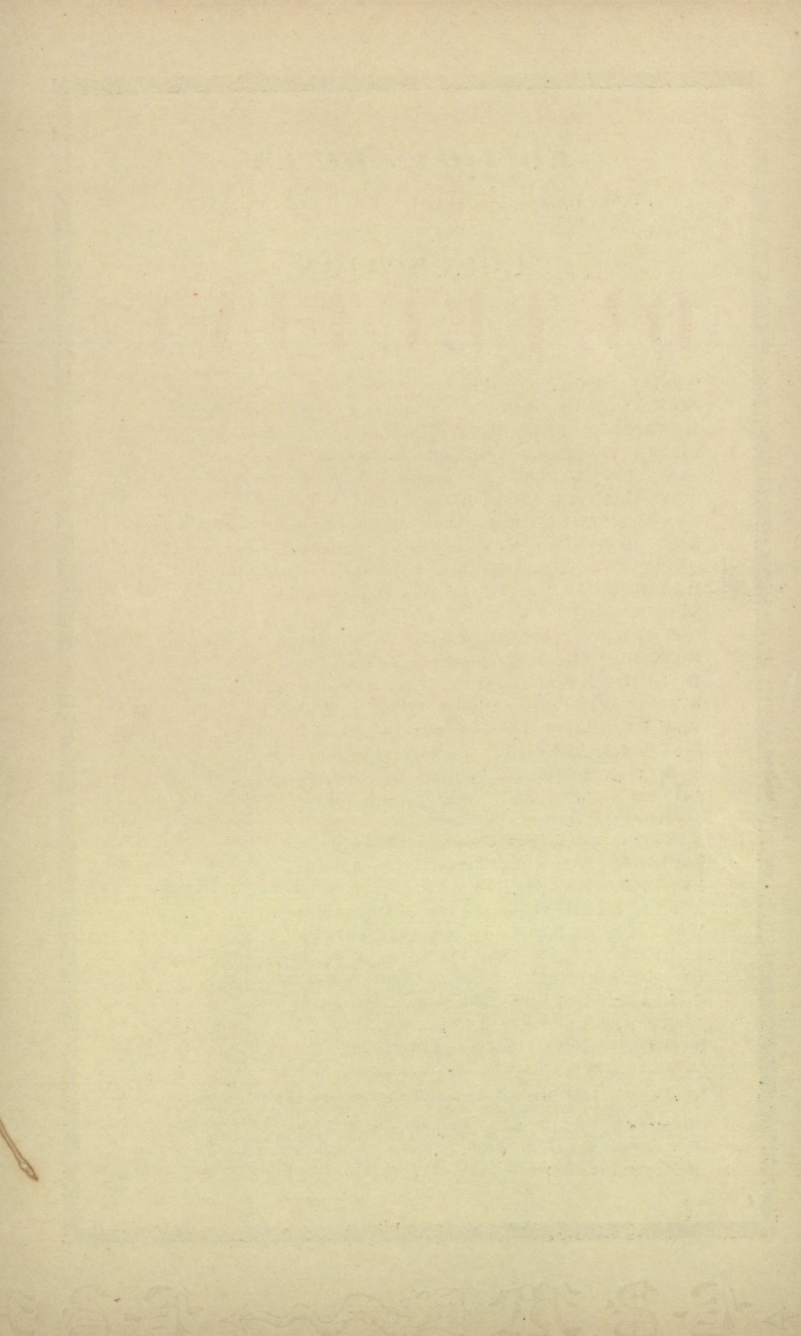
« L'examen du contenu de l'estomac nous permet d'affirmer que cet individu a été tué deux ou trois heures après son dernier repas.

« A quelle époque remonte la mort ?

« Il est impossible d'être très affirmatif sur ce point. La marche de la putréfaction est subordonnée à de nombreuses causes. Elle varie suivant la température ambiante et avec l'état atmosphérique. Quoi qu'il en soit, nous admettons que la mort du cadavre trouvé le 13 août à Millery remontait à trois ou cinq semaines environ. »

*
**

Le 17 août, un chercheur d'escargots trou-



**ÉDITIONS DE LA
NOUVELLE REVUE FRANÇAISE**
(EXTRAIT DU CATALOGUE)

**COLLECTION
DÉTECTIVE**

- GASTON BOCA. L'Ombre sur le Jardin
ÉDOUARD LETAILLEUR. Le Cimetière des Lépreux
MAURICE MARROU. L'Étrange mort de Madame Decanis
EDGAR WALLACE. L'Homme du Maroc
JACQUES DECREST. *Les Enquêtes de M. Gilles*. Hasard
O. SOYKA. Bob Kreith prévoit tout
S. S. VAN DINE. *Philo Vence expert en crimes*. Le Chien mort
NEIL GORDON. Quatre morts au manoir
CECIL FREEMAN GREGG. La double solution
RAYMOND FAUCHET. La Boutique sanglante
SYDNEY FAIRWAY. La Vipère jaune
CATHERINE VIRDEN. L'Œil des Wattacoquins
MAURICE ARCY. La Formule rouge
M. HERBERT et E. WYL. Le Crime derrière la Porte
RAOUL WHITFIELD. « La Vierge » fatale
W. LEVINREW. Meurtre aux Palissades
RAYMOND FAUCHET. La Folle hurle à la mort
S. S. VAN DINE. Le Meurtre du Dragon
JACQUES DECREST. *Les Enquêtes de M. Gilles*. Les trois
Jeunes Filles de Vienne
GASTON BOCA. Les Usines de l'effroi.
BARNABY ROSS. La Tragédie de X
ÉDOUARD LETAILLEUR. Perkane, le Démon de la nuit
J. S. FLETCHER. Qui a tué Alfred Snowe ?
MAURICE MARROU. Le Secret d'Akka
ELLERY QUEEN. Deux Morts dans un Cercueil
JACQUES STREZA. Le Nègre aux Mains blanches
GÖSTA RYBRANDT. Monsieur Cobb en personne
ARNO ALEXANDER. L'Homme au lacet.
BARNABY ROSS. La Tragédie de Z
GEORGES HOFFMANN. Six trente-cinq
ÉDOUARD LETAILLEUR. La Demeure de Satan

*Chacun des romans de cette collection, sous couverture illustrée
photographique de R. PARRY, tirée en quatre couleurs, et pré-
senté sous cellophane 6 fr.*